

DECISIONS

du 14 septembre 2026 au 18 septembre 2026

N° DE LA DECISION	OBJET	DATE DE LA DECISION
2026.00090	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de restructuration des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées accompagnés de désimperméabilisation de la rue de Brunoy à Quincy-sous-Sénart	16.09.2026
2026.00091	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude de possibilité de délestage du réseau de transport d'eaux usées et fonctionnement de P4 à Yerres	16.09.2026

Décision portant

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de restructuration des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées accompagnés de désimperméabilisation de la rue de Brunoy à Quincy-sous-Sénart

N° 2026.00090

Le Président du Syndicat,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2026 déléguant certaines attributions au Président en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux Syndicats Mixtes par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT,

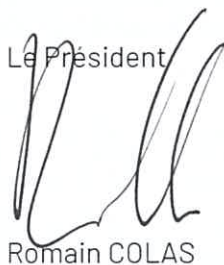
Considérant qu'il convient de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'obtention d'une subvention pour la restructuration des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées accompagnés de désimperméabilisation de la rue de Brunoy à Quincy-sous-Sénart.

Décide

Article 1 : de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'obtention de subvention pour la restructuration des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées accompagnés de désimperméabilisation de la rue de Brunoy à Quincy-sous-Sénart.

Article 2 : de signer les conventions d'aide financière correspondante.

Fait à Montgeron, le **16 SEP. 2026**

Le Président

Romain COLAS



SYAGE
EPAGE DE L'ERRES

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.

Décision portant

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'étude de possibilité de délestage du réseau de transport d'eaux usées et fonctionnement de P4 à Yerres

N° 2026.00091

Le Président du Syndicat,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20 mai 2026 déléguant certaines attributions au Président en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux Syndicats Mixtes par renvoi de l'article L5711-1 du CGCT,

Considérant qu'il convient de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'obtention d'une subvention pour l'étude de possibilité de délestage du réseau de transport d'eaux usées et fonctionnement P4 à Yerres.

Décide

Article 1 : de solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'obtention de subvention pour l'étude de possibilité de délestage du réseau de transport d'eaux usées et fonctionnement P4 à Yerres.

Article 2 : de signer les conventions d'aide financière correspondante.

Fait à Montgeron, le **16 SEP. 2026**

Le Président



Romain COLAS



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité.